

REPUBLIQUE ISLAMIQUE DE MAURITANIE

MINISTERE DE L'AGRICULTURE

SOCIETE NATIONALE POUR LE DEVELOPPEMENT RURAL

(S.O.N.A.D.E.R.)

COMMISSION DE PASSATION DES MARCHES PUBLICS DE LA SONADER

PROCES-VERBAL N° 03/CPMP /2023/SONADER

L'An deux mill vingt trois et le Mardi 07 Février, la Commission de passation des marchés publics de la SONADER s'est réunie, sous la présidence de Monsieur Moulaye Mayouf, son Président, à l'effet d'examiner l'ordre du jour suivant :

**I. Ordre du jour de la réunion**

- Examen de la lettre N° 433/23 en date 25 janvier 2023 du Directeur Général demandant l'autorisation de passation du marché passé, par entente directe, avec le Groupement de Bureaux BETICO/ACCCESS pour la poursuite des prestations de contrôle des travaux d'aménagement du Périmètre de M'BAKH-DIEUK (637 HA) et de construction d'une partie des ouvrages de Génie Civil du Périmètre, financé par la Banque Mondiale dans le cadre du PGIREII.

**II. Ont assisté à cette réunion, Messieurs :**

- Camara Hamet Membre
- Ahmed Bechir Membre
- Mohamed Cheikhna Membre
- Mbody Sagor Khalidou Membre

**III. Examen de l'ordre du jour :**

- Examen de la lettre N° 433/23 en date 25 janvier 2023 du Directeur Général demandant l'autorisation de passation du marché passé, par entente directe, avec le Groupement de Bureaux BETICO/ACCCESS pour la poursuite des prestations de contrôle des travaux d'aménagement du Périmètre de M'BAKH-DIEUK (637 HA) et de construction d'une partie des ouvrages de Génie Civil du Périmètre, financé par la Banque Mondiale dans le cadre du PGIREII.

**Décision :**

Après lecture et examen de la lettre N° 433/23 en date 25 janvier 2023 du Directeur Général demandant l'autorisation de passation du marché passé, par entente directe, avec le Groupement de Bureaux BETICO/ACCESS pour la poursuite des prestations de contrôle des travaux d'aménagement du Périmètre de MBAKH-DIEUK (637 HA) et de construction d'une partie des ouvrages de Génie Civil du Périmètre, financé par la Banque Mondiale dans le cadre du PGIREII, la Commission autorise la passation dudit marché sous réserve de l'avis de la Commission Nationale de Contrôle des Marchés publics.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée.

LE PRESIDENT

Moulaye Mayouf

Les membres :

Camara Hamet



Ahmed Bechir



Mohamed Cheikhna



Mboudj Sagor Khalidou









Malheureusement, les dispositions mises en place, par les différentes entreprises n'ont pas produit des résultats à hauteur de souhait. De ce fait à la fin du mois de décembre 2022, les

En conséquence, le contrat d'entente n°2 pour le suivi des travaux, évoqué ci-dessus, a porté sur la période allant de janvier 2022 à décembre 2022 pour un coût global de cinq millions cinq cent quarante-quatre mille trois cent cinq (5.544.305) MRU.

à l'échéance du financement du Projet.  
concerne, d'achever les travaux, au plus tard le 30 décembre 2022, qui correspond par ailleurs organisées par la SONADER, les entreprises avaient pris l'engagement, chacune en ce qui la n'a pu être respectée par ces entreprises. Ainsi, suite à des multiples réunions spéciales des travaux entre entreprises), l'échéance de leur achèvement, à savoir le 30 novembre 2022, délai d'exécution prévisionnel. Quant aux autres travaux, malgré l'option adoptée (répartition Les travaux relatifs au dalot ont été achevés et réceptionnés provisoirement conformément au l'ensemble des travaux dans les meilleurs délais.

Par la suite, compte tenu du retard croissant des travaux du lot 1, une partie de ces derniers a été retirée à l'attributaire (certains ouvrages GC non entamés) et confiés à une autre entreprise à travers le marché n°0349/T/038/CPMP/MA/2022, dans le but de permettre d'achever travaux.

directe n°2 avait été établi pour permettre d'assurer le contrôle et la surveillance desdits (Lot1) », objet du marché n°0341/T/40/CMD/SONADER/MDR/2019), le contrat d'entente des « travaux d'aménagement hydroagricole du périmètre irrigué de Mback-Dieuk au lot 2) », objet du marché n°0271/T/023/CPMP/MA/2022 et de la poursuite de la réalisation l'entrée de la station de pompage du périmètre de Mpourie (travaux additionnels relatifs Pour rappel, dans le cadre de l'exécution des « travaux de construction d'un dalot à

**Objet : Poursuite des prestations de contrôle des travaux d'aménagement du périmètre de Mbakh Dieuk, de réhabilitation partielle du périmètre de Mpourie, de construction d'un dalot de à l'entrée de la station de pompage du périmètre de Mpourie.**

Rapport special

10 7 FEB 2023



travaux ne sont toujours par terminés et leurs états d'avancement respectifs se présentent comme suit :

- **Concernant les travaux résiduels du lot 1 :** l'état d'exécution global est de 93% :
  - les travaux de terrassement restants portent sur :
    - le complètement du remblai des canaux tertiaires, du planage, du réseau tertiaire de drainage, du déblai de drains, du réseau de piste ;
    - le labour des parcelles ;
  - les travaux de génie civil restants portent sur la réalisation du complètement des prises de canaux tertiaires et la pose des prises parcellaires ;
  - les travaux relatifs aux équipements électromécaniques, électriques et hydromécaniques portent sur :
    - la pose des électropompes et leur liaison aux armoires de commande déjà installées ;
    - la connexion MT et BT du transformateur électrique déjà installée ;
    - la connexion de la ligne MT au réseau de la SOMELLEC ;
    - la connexion des câbles MT du transformateur au poteau MT.
- **Concernant les travaux de construction d'une partie des ouvrages GC du lot 1 :**

L'état d'avancement global est de l'ordre de 51%.

Suite à la dernière prorogation du financement jusqu'au 29 juin 2023 accordée par l'IDA, la SONADER a sollicité la poursuite des prestations de contrôle et de surveillance des travaux restants évoqués ci-dessus.

Les entreprises titulaires se sont engagées, sur la base de nouveaux plannings actualisés à achever les travaux respectifs au plus tard en mars 2023.

Pour assurer la continuité des prestations de contrôle et de surveillance desdits travaux, le contrat d'entente directe n°3 sera établi et couvrira la période allant de janvier à mai 2023.

Les paiements s'effectuant au temps passé, le cas échéant, les coûts des prestations de contrôle seront ajustés en cas d'achèvement des travaux pour une période plus courte.

Il est à noter que dans le but de prévenir toute interruption des travaux pour lesquelles des retards importants étaient déjà enregistrés, la SONADER a pris l'option de maintenir la présence de la mission de contrôle (**Ordre de Service n°412/23 du 11/01/2023**) en attendant de reconduire son contrat à travers l'entente directe soumise à l'OMVS le 11 janvier 2023 (voir ci-joint).

Le retard de soumission du projet d'entente directe à l'OMVS étant causé par le retard accusé par la Banque Mondiale pour l'acceptation de la prorogation. Cette prorogation a été accordée le 22 décembre 2022 (voir ci-joint) alors que la demande de prorogation a été soumise depuis juin 2022.



- Nouveaux plannings actualisés
- Projet de contrat d'entente directe
- Ordre de Service n°412/23
- Demande d'ANO
- ANO OMVS
- Dernière prorogation IDA

**Pièces jointes :**



**Le Président de la Commission de Passation des Marchés  
Publics de la SONADER**

Compte tenu de ce qui précède, la CPM-SONADER a approuvé la requête de la SONADER et sollicite à présent l'autorisation de la CNCMP pour passer ce marché par entente directe.

Sur cette base, le marché pour le contrôle complémentaire des travaux : (i) des travaux d'aménagement hydroagricole du périmètre irrigué de MBack-Dieuk (Lot1) ; (ii) de réhabilitation partielle du périmètre de M'Pourié (3050 ha) et (iii) de construction d'un dalot à l'entrée de la station de pompage du périmètre de Mpourié, est passé sous le mode « d'entente directe ».

En effet le code des marchés publics Mauritanien dans son article 33 considère qu'un marché est dit par entente directe lorsqu'il est passé sans aucune forme de concurrence ». Ce est le prolongement naturel d'activités menées par le consultant concerné.

C'est la raison pour laquelle le contrat est passé sous le mode du « marché d'entente directe ».

2.151.899 MRU (Deux millions cent cinquante et un mille huit cent quatre vingt dix neuf N-Ouguiya).

La prolongation du contrôle de l'exécution des travaux pour cinq (05) mois est chiffrée à



## NOTE DE PRESENTATION

Pour rappel, dans le cadre de l'exécution des « travaux de construction d'un dalot à l'entrée de la station de pompage du périmètre de Mpourie (travaux additionnels relatifs au lot 2) », objet du marché n°0271/T/023/CPMP/MA/2022 et de la poursuite de la réalisation des « travaux d'aménagement hydroagricole du périmètre irrigué de MBack-Dieuk (Lot1) », objet du marché n°0341/T/40/CMD/SONADER/MDR/2019), le contrat d'entente directe n°2 avait été établi pour permettre d'assurer le contrôle et la surveillance desdits travaux.

Par la suite, compte tenu du retard croissant des travaux du lot 1, une partie de ces derniers a été retirée (certains ouvrages GC non entamés) et confiés à une autre entreprise à travers le marché n°0349/T/038/CPMP/MA/2022, dans le but de permettre d'achever l'ensemble des travaux dans les meilleurs délais.

Les travaux relatifs au dalot ont été achevés et réceptionnés provisoirement conformément au délai d'exécution prévisionnel. Quant aux autres travaux, malgré l'option adoptée (répartition des travaux entre entreprises), l'échéance de leur achèvement, à savoir le 30 novembre 2022, n'a pu être respectée par ces entreprises. Ainsi, suite à des multiples réunions spéciales organisées par la SONADER, les entreprises avaient pris l'engagement, chacune en ce qui la concerne, d'achever les travaux, au plus tard le 30 décembre 2022, qui correspond par ailleurs à l'échéance du financement du Projet.

En conséquence, le contrat d'entente n°2 pour le suivi des travaux, évoqué ci-dessus, a porté sur la période allant de janvier 2022 à décembre 2022 pour un coût global de cinq millions cinq cent quarante-quatre mille trois cent cinq (5 544 305) MRU.

Malheureusement, les dispositions mises en place, par les différentes entreprises n'ont pas produit des résultats à hauteur de souhait. De ce fait à la fin du mois de décembre 2022, les travaux ne sont toujours par terminés et leurs états d'avancement respectifs se présentent comme suit :

### ➤ Concernant les travaux résiduels du lot 1 : l'état d'exécution global est de 93% :

- les travaux de terrassement restants portent sur :
  - le complètement du remblai des canaux tertiaires, du planage, du réseau tertiaire de drainage, du déblai de drains, du réseau de piste ;
  - le labour des parcelles ;
- les travaux de génie civil restants portent sur la réalisation du complètement des prises de canaux tertiaires et la pose des prises parceliaires ;
- les travaux relatifs aux équipements électromécaniques, électriques et hydromécaniques portent sur :
  - la pose des électropompes et leur liaison aux armoires de commande déjà installées ;



LE DIRECTEUR GENERAL  
MEMMA BEIBATTA



- Nouveaux plannings actualisés
- Projet de contrat d'entente directe OS n°412/23
- Demande d'ANO
- ANO OMVS
- Dernière prorogation IDA

**Pièces jointes :**

Le retard de soumission du projet d'entente directe à l'OMVS étant causé par le retard accusé par la Banque Mondiale pour l'acceptation de la prorogation. Cette prorogation a été accordée le 22 décembre 2022 (voir ci-joint) alors que la demande de prorogation a été soumise depuis juin 2022.

Il est à noter que dans le but de prévenir toute interruption des travaux pour lesquelles des retards importants étaient déjà enregistrés, la SONADER a pris l'option de maintenir la présence de la mission de contrôle (OS n°412/23 du 11/01/2023) en attendant de reconduire son contrat à travers l'entente directe soumise à l'OMVS le janvier 2023 (voir ci-joint).

Les paiements s'effectuant au temps passé, le cas échéant, les coûts des prestations de contrôle seront ajustés en cas d'achèvement des travaux pour une période plus courte.

Pour assurer la continuité des prestations de contrôle et de surveillance desdits travaux, le contrat d'entente directe n°3 sera établi et couvrira la période allant de janvier à mai 2023.

Les entreprises titulaires se sont engagées, sur la base de nouveaux plannings actualisés à achever les travaux respectifs au plus tard en mars 2023.

Suite à la dernière prorogation du financement jusqu'au 29 juin 2023 accordée par l'IDA, la SONADER a sollicité la poursuite des prestations de contrôle et de surveillance des travaux restants évoqués ci-dessus.

L'état d'avancement global est de l'ordre de 51%.

**➤ Concernant les travaux de construction d'une partie des ouvrages GC du lot 1 :**

- la connexion MT et BT du transformateur électrique déjà installée ;
- la connexion de la ligne MT au réseau de la SOMELFC ;
- la connexion des câbles MT du transformateur au poteau MT.





Cheikh Tidjani SY <cheikhtidjanisy2008@gmail.com>

**Contrat d'entente directe n°03 pour le suivi et le contrôle des travaux de Mbakh-Dieuk et Mpourié**

**Anta Seck** <aseckpgire2@gmail.com>  
A : Cheikh Tidjani SY <cheikhtidjanisy2008@gmail.com>, mbeibatta@gmail.com, maayouf moulaye <maayouf.moulaye@gmail.com>  
Cc : Anta Seck <anta.seck@omvs.org>, Alassane M Cissé <alassanemc@gmail.com>, Abdourhamane SOUMAGUEL <edha\_pgire\_omvs@yahoo.fr>, Kalifa TFAORE <t.kalifa@yahoo.fr>, Mbemba Camara <camambem@gmail.com>, Ibrahima Diallo <idiallo24@yahoo.fr>

Objet : projet d'avenant pour la poursuite du contrôle des travaux d'aménagement du périmètre de Mbakh-Dieuk (637 ha) et de construction d'une partie des ouvrages de génie civil du périmètre de Mbakh Dieuk

Monsieur le Chef de Projet,

Nous accusons réception de votre message nous transmettant pour avis le projet de prolongation du contrat de la mission de contrôle des travaux visés en objet.

Nous relevons que cette prolongation de 5 mois est proposée sur la base des prix du marché de base

En conséquence, sur la base des informations fournies, nous n'avons pas d'objection à la prolongation du contrat de la mission de contrôle pour un montant ne dépassant pas 2 151 899 Ouguiyas.

Merci de bien vouloir nous faire parvenir le contrat signé dans les meilleurs délais.

Meilleures salutations

Madame Anta Seck

Coordonnatrice Régionale du PGIRE

----- Forwarded message -----

De : **Cheikh Tidjani SY** <cheikhtidjanisy2008@gmail.com>  
Date: mer. 11 janv. 2023 à 15:07

Subject: Contrat d'entente directe n°03 pour le suivi et le contrôle des travaux de Mbakh-Dieuk et Mpourié  
To: Anta Seck <aseckpgire2@gmail.com>

Cc: Anta Seck <anta.seck@omvs.org>, Fawzi Bedredine <fbedredine@yahoo.fr>, Ibrahima Diallo <idiallo24@yahoo.fr>, Alassane M Cissé <alassanemc@gmail.com>, Abdourhamane SOUMAGUEL <edha\_pgire\_omvs@yahoo.fr>, COULIBALY Abdoulaye <cabdoulaye2003@yahoo.fr>, Mbemba Camara <camambem@gmail.com>, Abdoulaye SALL <salabio@yahoo.fr>, Abdoulaye DIARRA <diarrafaye@gmail.com>, Memma Beibatta <mbeibatta@gmail.com>, maayouf moulaye <maayouf.moulaye@gmail.com>

[Texte des messages précédents masqué]